

QUELQUES INFORMATIONS

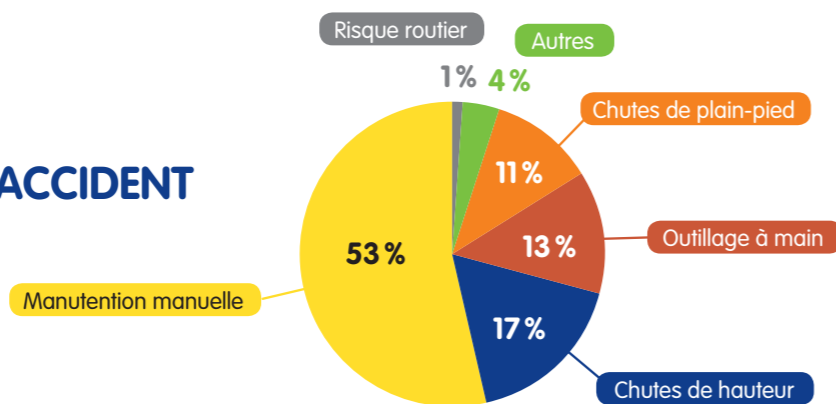
RÉPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL SELON...

→ LE SIÈGE DES LÉSIONS

- 34% Membres supérieurs, y compris doigts et mains
- 26% Membres inférieurs
- 18% Dos
- 9% Tête et cou, y compris yeux
- 5% Multiples endroits du corps affectés
- 4% Inconnue ou non précisée
- 4% Torse et organes



→ LE RISQUE À L'ORIGINE DE L'ACCIDENT



Résultats enquête 2015 Assurance Maladie sinistralité AT/MP dans le secteur des travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment.

RISQUES ↔ MOYENS DE PRÉVENTION

CO-ACTIVITÉS

- Être coordonné avec les différents intervenants et sensibiliser chacun à ses responsabilités. Selon la taille du chantier, réaliser un plan de prévention ou un PPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé).
- Pour éviter les risques liés à l'utilisation des engins de chantier, respecter la périodicité des contrôles, obtenir l'autorisation de conduite par l'employeur et une aptitude médicale pour la formation des salariés (CACES). Porter un gilet haute visibilité EN 471 et une protection de tête adaptée.
- Pour éviter tout risque électrique, équiper le chantier d'un coffret électrique avec le différentiel 30mA et s'assurer de la présence d'une personne ayant une habilitation adaptée. Privilégier les outils sans fil et l'utilisation d'enrouleurs électriques de type H07RNF en bon état.

FICHE MÉTIER

MAÇON BÂTIMENT



La performance de votre entreprise commence par la prévention

Identifier et évaluer les risques étant une obligation de l'employeur, cette fiche est un outil d'aide à la démarche préventive.

L'employeur doit également former et informer sur les risques encourus, sur l'utilisation des Équipements de Protection Collective (EPC) et le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI). A noter que les EPC et les EPI doivent être normés NF et/ou CE, entretenus, renouvelés.

Ce document vous informe des moyens de prévention à mettre en œuvre. N'hésitez pas à nous contacter !

aist
la prévention active

RISQUES

MOYENS DE PRÉVENTION



Respecter les règles d'hygiène individuelle : lavage/séchage des mains, protection des plaies, port des EPI, entretien des semelles amovibles et des chaussures/bottes... Être à jour de ses vaccinations (tétanos...). Présence d'une trousse de secours vérifiée régulièrement (+ étiquette n° urgence - 112).

Evaluer les risques chimiques (gravité du danger et fréquence d'exposition) à l'aide de l'étiquetage du produit et des Fiches de Données de Sécurité. **Choisir des produits de substitution moins dangereux** et respecter les modes opératoires. Informer et former aux risques encourus, au respect du port des EPI : gants EN 374, protections respiratoires, chaussures de sécurité adaptées. Respecter une hygiène rigoureuse : se laver et se changer en fin de poste. Ne pas manger, ni boire, ni fumer au poste de travail. **Assurer une traçabilité des expositions aux agents CMR** (Cancérigène, Mutagène et Reprotoxique).

Nettoyer obligatoirement son matériel à l'humide. Lors des travaux de découpe (scie...), privilégier le matériel à eau. **Se munir d'EPI adaptés** : lunettes EN 166, protections respiratoires et gants appropriés EN 374, combinaison jetable en fonction du risque encouru.

Former le personnel au risque incendie. Connaître et respecter les règles de manipulation et de stockage des produits, organiser l'aménagement du véhicule professionnel (arrimage des produits, ventilation...) et l'équiper d'un extincteur adapté aux risques.

Prévoir des EPI adaptés aux conditions climatiques, aménager les horaires de travail et permettre les pauses dans un lieu protégé de la chaleur et/ou du froid. Si chantier de plus de 4 mois, installer une base de vie. Contre la chaleur, mettre à disposition : au minimum 3L d'eau fraîche par jour et par personne (pas de boisson alcoolisée), des équipements de protection contre les UV (casque de chantier avec témoin UV et lunettes anti UV) et une tenue de travail adaptée (tee-shirt à manches longues et pantalon...).

Choisir le matériel le moins bruyant et le moins vibratile possible. Maintenir en place le capotage du matériel utilisé. Fournir des protections auditives (bouchons moulés ou jetables, casques antibruit) et anti-vibratiles (manches des matériels et gants).

Attention !
S'il y a un risque d'amiante, de plomb, ou de silice, respecter les dispositions réglementaires !



Risques infectieux, coupures et surinfection des plaies



AGENTS BIOLOGIQUES

Agents chimiques dangereux : ciment, chaux, huiles de décoffrage, mousses expansives, résines époxy...

RISQUES CHIMIQUES

Poussières, nanoparticules, plâtre, ciment, chaux, aérosols pulvérisés...

Incendie : produits inflammables et combustibles



Ambiances climatiques



ENVIRONNEMENT

Bruit environnemental et vibrations

RISQUES

ORGANISATION

Contraintes de temps et d'organisation

Conditions de travail inhérentes à chaque chantier et risques routiers

MANUTENTION & POSTURES CONTRAIGNANTES

Manutention avec port de charges lourdes (matériaux, matériels) Postures multiples contraignantes

CHUTES DE HAUTEUR

Accès en hauteur (échafaudage, échelles, passerelles)

CHUTES DE PLAIN-PIED

Sols inégaux, glissants, mouillés, encombrés

COUPURES

Matériel tranchant ou coupant

Respecter la planification et la coordination du chantier, **préparer son chantier à l'avance** (approvisionnement au plus près des postes de travail). Eviter le travail dans la précipitation et le travailleur en situation isolée (Dispositif de protection du travailleur en situation isolée (PTI), organisation des secours).

Etudier au préalable l'environnement du chantier et les différentes contraintes. Avoir une **conduite responsable**, respecter le Code de la route, octroyer un temps suffisant pour les déplacements, veiller à l'entretien des véhicules. **Respecter les charges autorisées, veiller aux règles d'arrimage et au rangement/agencement du véhicule.**

Organiser son poste de travail Utiliser le matériel adapté aux tâches. Privilégier les petits conditionnement et les aides à la manutention (diablos, brouettes...) Alternier les tâches. Porter des gants adaptés EN 388 et/ou EN 374, des chaussures de sécurité, des protections avec renforts au niveau des genoux (Hygrovet, genouillères...), Formation PRAP.

Privilégier les échafaudages roulants sécurisés ou les plateformes individuelles roulantes. Equiper le chantier de trémiées sécurisées, de garde-corps de 1 m 10 au minimum, de passerelles. Adapter le stockage du matériel (hauteur limitée, filet...). **Former le personnel au travail en hauteur et au montage/démontage des échafaudages en sécurité.** Respecter le port des EPI nécessaires aux tâches à réaliser (porter un casque de chantier avec une jugulaire ainsi que des chaussures de sécurité adaptées); pour les tâches ponctuelles, utiliser un harnais après formation adaptée.

Ranger et nettoyer quotidiennement le chantier, supprimer si possible les inégalités du sol et sécuriser les accès.

Former le personnel à l'utilisation du matériel exclusivement adapté à l'activité et destiné à la tâche (cutter avec lame rétractable, gants EN 388 avec l'indice de coupure le plus élevé possible, chaussures de sécurité adaptées). **Suivre les consignes de sécurité** et maintenir les protections en état conformément aux indications des fabricants.

